



DECISION N° 2024-423

ACTE MODIFICATIF N°1 - Marché maîtrise d'œuvre à l'aménagement de cheminement doux et boisements sur le secteur du Mas Bedos

Direction Nature et Agriculture Urbaine

Le Maire,

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et /ou Conseillers Municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

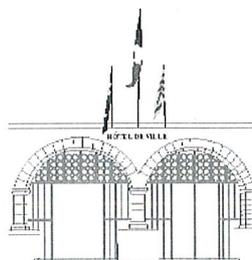
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat ;

Considérant que par décision du Maire en date du 05 juillet 2021, un marché de maîtrise d'œuvre lancé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant des **Travaux d'aménagement de cheminements doux et de végétalisation sur le secteur du Mas Bedos** a été conclu avec la Société **PAOLA** 10 rue Roubo 75 011 Paris, pour un montant estimé de travaux de 450 000 € HT.

Considérant que conformément aux articles L 2432-1, L 2432-2 et R.2432-2 à R.2432-7 du Code de la Commande Publique, le contrat de maîtrise d'œuvre doit faire l'objet d'un avenant tel que prévu à l'article 8.2 de Cahier des Clauses Particulières du marché de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre des études de projet des modifications ont été faites en stade PRO en raison :

- De l'évolution du coût des produits (notamment des passerelles)
- De l'arrêté restreignant l'usage de l'eau qui nous a mené à rajouter des tranches optionnelles (A et E) face à l'incertitude de pouvoir planter



Ces modifications impliquent une réévaluation du montant de l'estimation comme suit :

- 367 455.50 € HT pour l'ensemble des tranches fermes comprenant les VRD et mobilier Urbain, passerelles et Espaces verts auquel des options devront s'ajouter suivant l'évolution de la réglementation restreignant l'usage de l'eau et le montant des offres :
 - o **Option A : Clôture de protection en bois pour 70 150,00 € HT**
 - o **Option B : Plateau traversant pour 33 660,00 € HT**
 - o **Option C : Canal pour 77 375,00 € HT**
 - o **Option D : Plantations pour 58 484,35 € HT**
 - o **Option E : Fourniture et semis le long du canal pour 2695,00 € HT**

Soit un total global de 609 819.85 €

Le taux des honoraires de 5.70% restant inchangé, cela porte la rémunération du maître d'œuvre de 25 650 € HT à 33 484.37 € HT avec l'ensemble des options étudiées, soit une hausse de 30.5 % par rapport au marché initial. Notez bien que les options n'étant pas toutes cumulables, ce montant sera revu à la baisse pour les phases VISA à AOR.

Il est en conséquence proposé de conclure un acte modificatif n°1 au marché 2021-25 selon les dispositions prévues à l'article R.2194.2 du Code de la Commande Publique.

DECIDE

ARTICLE 1 :

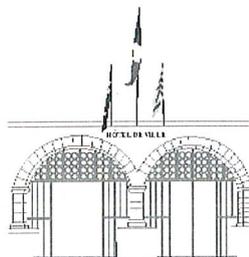
Le présent acte modificatif a pour effet d'une part de fixer à 609 819.85 € HT le cout prévisionnel maximum des travaux (comprenant les tranches fermes et tranches optionnelles A, B, C, D et E) sur lequel s'engage la maîtrise d'œuvre et d'autre part de fixer la rémunération définitive maximale du maître d'œuvre à 33 484.37 HT soit une augmentation de 7 834.37 € HT.

ARTICLE 2 :

Le présent acte modificatif prend effet à compter de sa notification au titulaire du marché

ARTICLE 3 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.



Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **08 AVR. 2024**

ID Télétransmission : 066-216601369- **20240408-189693-AV-1-1**

Accusé reçu le : **08 AVR. 2024**

Affiché le : **08 AVR. 2024**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

